



**Assemblée générale
Conseil économique et
social**

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/179
E/1997/76
11 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-deuxième session
Point 20 d) de la liste préliminaire*
RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE
L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS
EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE
SPÉCIALE : ASSISTANCE AU PEUPLE
PALESTINIEN

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
Session de fond de 1997
Genève, 30 juin-25 juillet 1997
Point 9 de l'ordre du jour provisoire**
APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR
L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR
LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET
LES ORGANISMES INTERNATIONAUX
ASSOCIÉS À L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

Lettre datée du 9 juin 1997, adressée au Secrétaire général par
le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien

9 juin 1997

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le Séminaire sur l'assistance au peuple palestinien, organisé par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui a reçu pour mandat de mobiliser l'appui et l'aide internationaux offerts au peuple palestinien pendant la période de transition. Ce séminaire s'est tenu du 20 au 22 mai 1997 à Amman.

Les participants ont procédé à un échange de vues relatif à leurs données d'expérience sur les problèmes actuels auxquels se heurtent les Palestiniens dans leurs efforts visant à promouvoir un développement humain durable et sur la contribution que l'assistance internationale pourrait apporter à cet égard, compte tenu des problèmes croissants dus à l'occupation. Ont notamment participé au Séminaire, des représentants de divers pays, dont les pays donateurs, d'organismes intergouvernementaux, d'organes et institutions spécialisées des Nations Unies, de l'Autorité palestinienne, et d'organisations non gouvernementales travaillant sur le terrain, ainsi que des experts de la région et d'ailleurs. Le Comité estime que le Séminaire a été utile et espère qu'il aura apporté une contribution constructive aux efforts déployés par la

* A/52/50.

** E/1997/100.

communauté internationale en vue d'améliorer les conditions de vie des Palestiniens et leurs perspectives de développement économique, éléments indispensables à la réalisation d'une paix équitable et durable dans la région.

Je vous fais tenir ci-joint, pour information, le rapport du Séminaire (voir annexe). Je vous serais obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre et du rapport comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 20 d) de la liste préliminaire, et comme document du Conseil économique et social au titre du point 9 de l'ordre du jour provisoire.

Le Président du Comité pour l'exercice des droits
inaliénables du peuple palestinien,

(Signé) Ibra Deguène KA

ANNEXE

Rapport du Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au
peuple palestinien, tenu à Amman du 20 au 22 mai 1997

Thème : Les besoins des Palestiniens en matière de développement humain

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 16	4
A. Organisation du Séminaire	1	4
B. Participation	2 - 9	4
C. Ordre du jour	10 - 11	6
D. Séance d'ouverture	12 - 16	6
II. SÉANCE PLÉNIÈRE : SATISFACTION DES BESOINS DES PALESTINIENS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN : RÔLE DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE	17 - 30	8
III. RÉSUMÉ DES TABLES RONDES	31 - 55	10
Table ronde I. Le développement humain durable en tant que base de l'édification de la nation	31 - 36	10
Table ronde II. Promouvoir l'élimination de la pauvreté et un développement durable	37 - 48	12
Table ronde III. Promotion de l'égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la société	49 - 55	16
IV. SÉANCE DE CLÔTURE	56 - 59	18

I. INTRODUCTION

A. Organisation du Séminaire

1. Le Séminaire sur l'assistance au peuple palestinien a été convoqué par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui avait reçu pour mandat de mobiliser l'aide et l'appui offerts par la communauté internationale au peuple palestinien durant la période de transition. Ce séminaire a eu lieu à Amman du 20 au 22 mai 1997.

B. Participation

2. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien était représenté par une délégation composée de son président, M. Ibra Deguène (Sénégal); de son Vice-Président, M. Bruno Eduardo Rodriguez Parrilla (Cuba), de son Rapporteur, M. Aloukèo Kittikhoun (République démocratique populaire lao) et de M. Nasser M. Ala-Kidwa (Palestine). Le Président et le Rapporteur du Comité ont rempli les mêmes fonctions lors du Séminaire.

3. Des invitations à participer au Séminaire avaient été adressées aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales, aux organismes et institutions des Nations Unies ainsi qu'à des organisations non gouvernementales. Plusieurs experts ont été invités à présenter des exposés au Séminaire.

4. Les gouvernements des pays ci-après étaient représentés : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brunéi Darussalam, Chine, Chypre, Espagne, Fédération de Russie, France, Grèce, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Jordanie, Maroc, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Qatar, Roumanie, Suède, Tunisie, Turquie, Viet Nam et Yémen.

5. Les organismes et institutions des Nations Unies ci-après ont participé au Séminaire : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Fonds monétaire international (FMI), Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés (BNUSO), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Haut Commissariat des Nations Unies, Centre pour les droits de l'homme, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et Organisation mondiale de la santé (OMS).

6. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées au Séminaire : la Communauté européenne, la Banque islamique de développement et l'Organisation de la Conférence islamique (OCI).

7. La délégation palestinienne a pris part aux travaux du Séminaire.

8. Les experts dont le nom suit ont présenté des exposés* : M. Abdulkarim Abulhija, Directeur des affaires palestiniennes, Ministre des affaires étrangères de Jordanie; M. Hassan Abu Libdeh, Président de l'Office statistique palestinien de l'Autorité palestinienne; M. Thiab Ayyoush, Vice-Ministre, Ministère des affaires sociales (Autorité palestinienne); M. Ibrahim Dakkak, consultant, chef d'équipe pour le projet de développement humain (Jérusalem); Mme Muna Darwizeh, chercheuse, Département des affaires palestiniennes, Ministère des affaires étrangères de Jordanie; M. Jean-Michel Dumont, Secrétaire général de l'Association parlementaire pour la coopération euro-arabe (APCEA) (Bruxelles); M. Gil Feiler, Directeur général, Info-Prod Research (Middle East), Ltd., (Ramat-Gan); Mme Maria Holt, chercheuse au British Council, Londres; M. Rick Hooper, directeur de recherche, FAFO Institute for Applied Social Science, Oslo; M. Khohndaker Muzamel Huq, Directeur général, Grameen Bank, Dacca; Mme Zahira Kamal, Directrice générale, Direction de la planification et du développement sexospécifique, Ministère de la planification et de la coopération internationale (MDPCI), Autorité palestinienne; M. Patrick Kane, Directeur du Bureau de New York du Development Resource Center (Gaza), M. George Kossaifi, chef de la Section du développement humain, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Amman; Mme Fatyyeh Nascru, professeur associé et Présidente du programme universitaire d'évaluation et de développement (PUED), Université d'Al Qods, Jérusalem; Mme Nahla Qourah, représentante du Comité technique pour les questions relatives aux femmes, Ramallah; Mme Mira D. Rizeq, Welfare Association, Genève; M. Nader Izzat Sa'id, consultant, Directeur adjoint du projet de développement humain, Ramallah; et M. Mohammed Shtayyeh, Directeur général, Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction (CEPDER), Autorité palestinienne.

9. Les organisations non gouvernementales suivantes ont participé au Séminaire en qualité d'observateurs : Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques, Tribune de la pensée arabe, Union des femmes arabes, Service de secours catholique, Centre d'études et de recherche sur le Moyen-Orient contemporain, Coopération pour le développement, Union générale des femmes palestiniennes, Jordanian Institute of Diplomacy, Jordanian Society for Desertification Control and Badia Development, Near East Foundation, Société palestinienne du Croissant-Rouge, Palestinian Housing Council, Royal Scientific Society, Society of Inash El-Usra, UMNO Youth Malaysia and Women Studies Programme de l'Université de Birzeit. Le Comité coordonnateur des ONG d'Asie sur la question de Palestine (CCAP) a également assisté au Séminaire.

* M. Mohammed Ghadia, Directeur du Département de développement humain, Ministre de la planification et de la coopération internationale (MPCI) de l'Autorité palestinienne, qui avait accepté de présenter un exposé au Séminaire, a été empêché par les autorités israéliennes de se rendre à Amman. Il a fait mettre à la disposition des participants le texte de son exposé.

C. Ordre du jour

10. Le Séminaire devait offrir aux experts l'occasion de débattre de la promotion du développement humain en Palestine ainsi que de divers aspects de l'assistance internationale au peuple palestinien, des problèmes de reconstruction et de développement durable de l'économie palestinienne ainsi que des efforts dans le domaine de l'édification des institutions et de la nation palestiniennes depuis mai 1996, date à laquelle le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a tenu au Caire le dernier Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien.

11. Lors des séances plénières et au cours des quatre débats en tables rondes, les participants ont examiné en profondeur les quatre questions suivantes :

a) La satisfaction des besoins des Palestiniens en matière de développement humain : le rôle de la communauté internationale;

b) Le développement humain durable en tant que base de l'édification de la nation;

c) Les efforts déployés pour promouvoir l'élimination de la pauvreté et un développement durable;

d) La promotion de l'égalité entre les sexes et de la pleine participation des femmes à la société.

D. Séance d'ouverture

12. M. Adullah Ensour, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Jordanie par intérim, a fait une déclaration lors de la séance d'ouverture. M. Peter Hansen, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, a lu une déclaration au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'il représentait. Des déclarations ont également été prononcées par M. Ibra Deguène Ka, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et par M. Maher al-Masri, Ministre de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne, représentant de la Palestine.

13. M. Abdullah Ensour, Vice-Premier Ministre, a rappelé le soutien indéfectible que la Jordanie apporte à la cause palestinienne, son assistance socio-économique aux Palestiniens dans les territoires occupés et en Jordanie ainsi que ses efforts pour mettre un terme à l'occupation israélienne. Depuis l'instauration de l'Autorité palestinienne, la Jordanie a conclu avec elle plusieurs accords qui ont joué un rôle de catalyseur. La paix dans la région devait reposer sur la légitimité internationale. Il ne devrait y avoir de division ni dans la paix ni dans les territoires et il fallait s'opposer aux changements qu'Israël avait effectués sur le terrain très récemment encore, en établissant des colonies de peuplement à Jérusalem. Des efforts urgents s'imposaient en vue d'éviter la désintégration du processus de paix, que la Jordanie avait soutenu dès l'origine à Madrid.

14. Dans la déclaration lue au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par son représentant Peter Hansen, Commissaire général de l'UNRWA, le Secrétaire général s'est déclaré convaincu que les organismes des Nations Unies étaient en mesure d'apporter une contribution essentielle au processus de paix en aidant à établir de solides fondations pour la paix dans les territoires palestiniens grâce au développement d'une infrastructure efficace, à l'édification d'une capacité institutionnelle et à l'amélioration des conditions de vie. L'on s'employait à mobiliser les ressources des Nations Unies de façon cohérente dans le cadre d'un programme intégré d'assistance au peuple palestinien, adopté en 1995. Si les efforts visant à promouvoir sur le terrain des conditions favorables à la paix et à la stabilité se poursuivaient, il n'en restait pas moins que l'avenir des négociations de paix constituait un motif de graves préoccupations internationales. Le Secrétaire général a exprimé l'espoir que les parties redoubleraient d'efforts afin de surmonter les obstacles de recouvrement durable de la paix.

15. M. Ibra Deguène Ka, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a rappelé les efforts du Comité visant à mobiliser l'assistance internationale en vue de promouvoir le développement économique et la prospérité du territoire palestinien. Ces efforts avaient atteint une intensité particulière depuis le début du processus de paix actuel, moment où l'Assemblée générale a affirmé que les Nations Unies avaient une responsabilité permanente s'agissant de la question de Palestine, tant qu'elle ne serait pas résolue sous toutes ses formes conformément à la légitimité internationale. La seule façon d'avancer était de reprendre la voie de la réconciliation et de la normalisation empruntée en 1993 et d'appliquer intégralement les accords. Le Comité estimait que les nouvelles réalités sur le terrain, résultats des accords intervenus, avaient ouvert la voie à de nombreuses possibilités nouvelles d'action du peuple palestinien, qui nécessitaient le soutien de la communauté internationale. L'être humain était au coeur même des efforts de développement et des débats. C'était le Palestinien en tant que personne qui souffrait des difficultés créées par l'occupation continue, l'absence de paix et les problèmes qui en résultaient quant au développement. L'amélioration des conditions de vie des Palestiniens et de leurs perspectives d'avenir contribueraient à créer les bases nécessaires à la paix.

16. M. Maser al-Masri, Ministre de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne, représentant la Palestine, a dit que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale avaient un rôle essentiel dans la restauration de l'exercice des droits palestiniens, fondés sur l'application totale des accords de paix, à commencer par la Déclaration de principes de 1993. Il y avait un danger renouvelé de conflit parce qu'Israël se refusait à appliquer les accords pertinents et continuait à recourir à des mesures telles l'expropriation de terres palestiniennes et l'imposition de sérieuses restrictions sur la liberté de mouvement, dont les conséquences étaient néfastes pour les personnes, les biens et les services. Les Palestiniens connaissaient un déclin économique sans précédent depuis 1967; ils ne pouvaient exercer librement leur droit à l'éducation, dans la mesure où les étudiants ne pouvaient se rendre à certaines universités; le commerce faisait l'objet de sévères restrictions et les agriculteurs souffraient de la confiscation de leurs terres et du manque de

possibilités de commercialisation. Dans de telles conditions, l'économie palestinienne ne pouvait fonctionner sur la base des forces du marché; elle languissait dans un état de dépendance. L'ONU devait s'employer d'urgence à assurer l'application des accords de paix afin d'apporter la paix à tous les peuples de la région.

II. SÉANCE PLÉNIÈRE : SATISFACTION DES BESOINS DES PALESTINIENS EN
MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN : RÔLE DE LA COMMUNAUTÉ
INTERNATIONALE

17. Au cours des séances plénières, sur le thème : «Satisfaction des besoins palestiniens en matière de développement humain : rôle de la communauté internationale», un discours programme et des déclarations ont été présentés par des représentants d'organisations et organes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Les orateurs ont exprimé leur soutien unanime en faveur des objectifs visant à promouvoir un développement humain durable et ont souhaité une plus grande efficacité dans la coordination de l'assistance internationale au peuple palestinien.

18. Dans son allocution liminaire, M. Maher al-Masri, Ministre de l'économie et du commerce, a souligné l'importance de la communauté internationale dans la promotion du développement humain en Palestine. Les Palestiniens devaient passer de l'exportation de main-d'oeuvre à l'exportation de biens et services qui devaient être de la plus haute qualité pour faire face à la concurrence internationale. Pour être concurrentiels, il faudra que les Palestiniens améliorent leur scolarité, la formation des enseignants, la mise au point des programmes d'enseignement, fassent appel au savoir-faire des Palestiniens expatriés et renforcent la coordination avec la communauté des donateurs. La formation professionnelle devait être orientée vers les marchés d'exportation en particulier dans le domaine de la technologie informatique. L'orateur a proposé la création d'un institut de formation permanente en territoire palestinien, en vue de développer les capacités de gestion et d'administration des Palestiniens.

19. Les représentants de l'OCI ont souligné que l'occupation israélienne continuait à entraver l'exercice par le peuple palestinien des droits fondamentaux économiques et de la personne et ont évoqué les activités menées conjointement avec l'Autorité palestinienne s'agissant de l'aéroport de Gaza, et la création de la Banque de Bethléem en vue de relancer le secteur privé de l'économie palestinienne.

20. Le représentant du BNUSO a souligné les efforts que le Bureau du Coordonnateur spécial déploie en vue d'harmoniser l'assistance internationale aux Palestiniens. Il a présenté un rapport sur les résultats de l'étude économique trimestrielle la plus récente du Bureau, qui contenait des statistiques sur la situation économique déjà précaire et en détérioration en Cisjordanie et à Gaza.

21. La représentante du Haut Commissariat des Nations Unies/Centre pour les droits de l'homme a estimé que le renforcement de la primauté du droit était fondamental pour la réalisation du développement socio-économique et a donné des

exemples des services consultatifs du Centre. Elle a fait mention en particulier de l'assistance en vue de la rédaction d'une législation conforme aux normes internationales, de l'établissement d'un plan national des droits de l'homme et des projets renforçant l'efficacité de la police, de l'administration pénitentiaire, du secteur judiciaire et des ONG palestiniennes.

22. Le représentant du FNUAP a présenté un rapport sur les activités que le Fonds subventionne dans les domaines de la santé en matière de reproduction et de la promotion de la femme qui visent notamment à déconseiller les mariages et maternités précoces et à projeter une image généralement positive de la femme, capable d'autonomie dans tous les rôles de la vie.

23. Le représentant de l'UNICEF a déclaré que le Fonds consacrait essentiellement ses ressources financières à l'évaluation des progrès dans la formation et l'édification des institutions, la mise au point de programmes d'enseignement, la santé et la protection de l'enfant dans son intégralité, la promotion de l'égalité entre les sexes et l'atténuation de la pauvreté, due au taux élevé de chômage dans les familles nombreuses.

24. Le représentant du PNUD a appelé l'attention sur les principaux projets relatifs à la santé, à l'assainissement, à l'habitat et à l'atténuation de la pauvreté ainsi que sur l'aide octroyée pour l'élaboration d'un plan de développement agricole palestinien et d'un programme visant à attirer les expatriés palestiniens dotés d'une formation professionnelle.

25. Le représentant de l'OMS a fait état de la collaboration étendue de l'Organisation avec l'Autorité palestinienne en matière d'élaboration d'une politique et d'une législation relatives à la santé en général, de santé de la femme, de capacité d'intervention en cas d'urgence et de soins de santé primaires, l'optique retenue étant de satisfaire les besoins de développement fondamentaux et d'améliorer la qualité de vie.

26. La représentante de l'UNRWA a rappelé le rôle que l'Office joue depuis longtemps dans la promotion du développement humain en Palestine en prodiguant des services d'enseignement, de santé et des services sociaux à quelque 3,4 millions de réfugiés. Il était généralement admis qu'il faudra investir pour atténuer la pauvreté et développer le potentiel humain des Palestiniens jusqu'à ce que la question des réfugiés palestiniens soit résolue.

27. La représentante d'UNIFEM a traité des progrès réalisés dans l'application de l'opération de suivi de la Conférence de Beijing menée en Asie occidentale depuis novembre 1995. Un élément important de ce projet visait à étendre la contribution des femmes au processus du développement humain.

28. Le représentant du Comité coordonnateur d'Asie pour les ONG sur la question de Palestine a déclaré que, dans la situation actuelle, l'économie de la Palestine et le développement humain se trouvaient fondamentalement contestés et a adjuré à la communauté internationale de redoubler ses efforts pour la paix. Il a informé la réunion d'une proposition faite au Colloque régional

asiatique des ONG sur la question de Palestine, tenu à Jakarta, visant la création d'un Fonds palestinien sous les auspices du Mouvement des non-alignés.

29. La représentante de l'Union générale des femmes palestiniennes a déclaré que la participation active des femmes dans tous les secteurs de la société était de première importance dans le contexte du développement palestinien. L'autosuffisance des femmes, fondée sur leur indépendance et les institutions démocratiques, était au centre de la stratégie de survie de l'Union sous l'occupation.

30. M. Al-Masri a déclaré au cours de ses commentaires de clôture que les mesures israéliennes continuaient d'empêcher l'assistance de parvenir aux Palestiniens ce qui entravait le développement de chaque être humain.

III. RÉSUMÉ DES TABLES RONDES

Table ronde I. Le développement humain durable en tant que base de l'édification de la nation

31. La table ronde était animée par M. Rick Hooper. Les intervenants ont traité des questions suivantes : les efforts de l'Autorité palestinienne visant à promouvoir le développement humain durable; le descriptif du développement humain en Palestine; le cadre du développement humain durable; l'expérience acquise dans d'autres pays et la contribution de la diaspora palestinienne.

32. M. Mohammed Shtayyeh, Directeur du Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction (CEPPDC) a déclaré que dans la conjoncture politique et socio-économique actuelle, les Palestiniens cherchaient simplement à limiter les dégâts plutôt que de promouvoir le développement. Israël continuait ses nombreuses pratiques étouffantes, telles que les bouclages et l'expropriation des terres palestiniennes, ce qui avait des conséquences désastreuses sur l'économie palestinienne. Seuls quelque 5 % de l'assistance annoncée par la communauté internationale pour 1997 avaient été reçus. S'agissant du développement humain, les soins de santé primaires et l'accès aux pauvres, spécialement aux femmes, continuaient d'être importants. Les faibles salaires des enseignants ainsi que l'absence d'un programme scolaire palestinien et de manuels appropriés exacerbèrent les difficultés auxquelles se heurtait le système d'enseignement; l'enseignement n'était pas adapté au marché du travail, particulièrement en matière de formation professionnelle, qui nécessitait une attention spéciale, en particulier en ce qui concernait la formation d'anciens détenus. Des programmes d'édification d'institutions et de création d'emplois constituaient d'autres moyens importants de promouvoir le développement humain en Palestine.

33. M. Ibrahim Dakkak, consultant (Jérusalem), a présenté l'étude à paraître sur le descriptif du développement humain en Palestine. Le succès du développement humain en Palestine et sa durabilité dépendaient de la mesure dans laquelle l'Autorité palestinienne pouvait développer la société palestinienne et des moyens mis à sa disposition. L'interdiction faite aux Palestiniens d'exercer leur droit à l'autodétermination et la politique visant à les affaiblir

systématiquement constituaient le principal obstacle à la mise en oeuvre des principes et à l'exercice des droits contenus dans la Déclaration sur le droit au développement. Néanmoins, grâce à la participation de la population palestinienne, l'Autorité palestinienne avait pu produire une perspective de développement crédible pour la Palestine, dans les domaines de l'économie, de l'éducation et de la culture, de la santé, de la situation sociale et des droits de l'homme. Le déséquilibre du développement dans les divers secteurs devait être surmonté et l'on devrait pouvoir disposer de statistiques fiables établies par l'Office central palestinien de statistique. En outre, il fallait appuyer les institutions démocratiques, assurer la primauté du droit et garantir l'exercice des droits de la personne si l'on voulait que s'épanouisse le système de gouvernance palestinien, qui en était à ses tous débuts.

34. M. Abdulkarim Abhlhaija, Directeur des affaires palestiniennes au Ministère des affaires étrangères (Amman) a déclaré que le processus de paix était paralysé et que l'Organisation des Nations Unies avait un rôle important à jouer dans sa relance. L'espoir de paix qui avait été renouvelé au début des années 90 n'était plus justifié parce qu'Israël ne cessait d'amputer les droits des Palestiniens, en contrevenant aux normes internationales. La communauté internationale des donateurs était invitée à reconstruire l'infrastructure dans les territoires occupés et à honorer ses engagements concernant à compenser le coût économique de la politique de bouclage d'Israël, à éliminer les poches de pauvreté et à élever le niveau de vie des Palestiniens. Il fallait renforcer la paix sous tous ses aspects.

35. M. George Kossaifi, chef de la Section du développement humain (CESAO) a présenté les principales activités de la Commission visant à promouvoir le développement humain dans les pays arabes grâce à l'instauration des réseaux nationaux. Les réseaux, dont certains avaient déjà été créés et dont d'autres étaient à l'état de projet, allaient devenir un mécanisme de centralisation utilisé par les ministères, les organisations civiles et les centres de recherche souhaitant promouvoir un développement humain national durable. Une stratégie arabe et un programme d'application compléteraient les efforts nationaux. Récemment, l'Autorité palestinienne avait demandé à la CESAO d'aider à l'instauration d'un réseau palestinien pour les activités du développement humain durable. S'agissant de la situation palestinienne, il y avait incompatibilité entre l'occupation étrangère et le développement humain.

36. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont noté avec satisfaction qu'un descriptif de développement humain palestinien avait été établi et allait bientôt être publié. Le thème central du débat a été un programme de développement humain pour le territoire palestinien. Il a été souligné que pour favoriser un développement humain durable, on devait constituer un Comité national qui en deviendrait le centre de convergence. Le Ministère des affaires sociales ainsi que le PECDAR devraient jouer un rôle important dans un comité de ce genre. Tout programme de développement devait prendre en compte la structure démographique spécifique des territoires palestiniens, où 50 % de la population a moins de 16 ans. Seulement un tiers des Palestiniens vivaient dans ces territoires; pour réussir, tout programme devait inclure la diaspora et tirer parti de sa diversité. Tous les orateurs ont traité du lien entre le

développement humain et le processus de paix. On pouvait difficilement qualifier la phase actuelle de période transitoire; des changements urgents s'imposaient dans les politiques pratiquées par la puissance occupante afin de permettre un minimum de développement économique. Dans le cadre d'une première étape importante, il faudrait créer un passage sûr entre la Cisjordanie et Gaza et garantir ce passage pour maintenir l'intégrité territoriale.

Table ronde. Promouvoir l'élimination de la pauvreté et un développement durable

37. Mme Maria Holt a animé la première partie de cette table ronde qui a traité des sujets suivants : le besoin d'information sur l'étendue et les causes profondes de la pauvreté, l'amélioration de l'accès aux infrastructures de base et aux services sociaux pour tous, la promotion de la création d'emplois et de modes de subsistance viables : le rôle du secteur privé.

38. M. Hassan Abu Libdeh, Président du Bureau central de statistiques (Autorité palestinienne) a traité des aspects spécifiques des besoins informationnels et conceptuels en rapport avec la lutte contre la pauvreté. Dans le passé, Israël avait l'entière maîtrise de la collecte, de l'analyse et de la publication des données statistiques et, par exemple, excluait Jérusalem annexée en 1967 des études sur les Palestiniens vivant sous l'occupation. Depuis 1993, les Palestiniens ont entrepris diverses études statistiques mensuelles et annuelles en vue de déterminer les revenus et les dépenses des ménages ainsi que la situation des hommes, des femmes et des enfants, compte tenu des instruments internationaux protégeant leurs droits. Il fallait affiner la conception des indicateurs primaires pour parvenir à une définition globale de qualité de vie et de la pauvreté. En outre, il était important d'étudier les aspects spatiaux de la pauvreté afin d'identifier les poches de pauvreté dans les territoires palestiniens occupés et d'enquêter sur les Palestiniens vivant dans la diaspora.

39. M. Rick Hooper, Directeur de recherche, FAFO Institute for Applied Social Science (Oslo), a parlé des carences d'une stratégie donatrice conçue pour procurer de l'assistance aux Palestiniens dans des conditions de vie progressivement meilleures. Au lieu de cela, par suite de la détérioration de la situation socio-économique due en grande partie au bouclage quasi permanent par Israël des territoires palestiniens occupés, une fraction importante du milliard de dollars reçu depuis 1993 a été dépensée en programmes de création d'emplois de courte durée et de soutien de revenu plutôt qu'en investissement à long terme, en infrastructure et en construction d'institutions. Bien que la pauvreté absolue ne soit pas répandue, notamment grâce aux envois de fonds des Palestiniens de l'étranger et au soutien fourni par le système familial et parental informel dans les territoires palestiniens occupés, le développement durable n'était pas possible dans la situation actuelle. Les pôles prioritaires suivants ont été suggérés : projets de développement communautaire à petite échelle, notamment dans les villages; construction d'écoles; prêts aux petites entreprises.

40. Dans son exposé, M. Jean-Michel Dumont, Secrétaire général de l'Association parlementaire pour la coopération euro-arabe (APCEA), a traité de

la détérioration de l'économie palestinienne par suite du bouclage, par Israël des territoires palestiniens, dont témoignaient le déclin du PIB, le taux de chômage élevé et le déficit croissant du secteur public et que la communauté donatrice compensait médiocrement. La reprise due à l'initiative du secteur privé et fondée en grande partie sur le commerce serait seulement un espoir à moins qu'une liaison permanente entre la Cisjordanie et Gaza ainsi que le reste du monde soit établie et que davantage de travailleurs palestiniens soient autorisés à gagner leur vie en Israël. Il était demandé instamment à Israël de se conformer aux divers accords politiques et économiques internationaux conclus en liaison avec le processus de paix et avec le processus de Barcelone amorcé en novembre 1995, qui associait le partenariat euroméditerranéen à la paix dans le Moyen-Orient. L'Europe en sa qualité du plus important contribuant financier au processus de paix, devrait aller plus loin en exerçant une pression visant à assurer le respect des accords.

41. M. Patrick Kane, Directeur du Bureau de New York du Development Resource Center (Gaza) a déclaré dans son exposé que les contraintes imposées au développement du secteur privé palestinien étaient la conséquence de la situation politique fluctuante et du régime commercial, caractérisé par les bouclages et les barrières économiques ainsi que des effets néfastes de 30 années d'occupation. En outre, lorsque l'on cherchait à promouvoir le développement de l'économie palestinienne, on devait également tenir compte d'éléments comme la capacité des producteurs palestiniens à fournir des biens et services au marché local et aux marchés extérieurs et la petite taille des entreprises palestiniennes. L'intervenant s'est axé ensuite sur la capacité d'approvisionnement du secteur industriel palestinien et sur ce que l'on pourrait faire pour améliorer la capacité des entreprises palestiniennes en prenant pour modèle l'industrie des matières plastiques de Gaza.

42. M. Thiab Ayyoush, Vice-Ministre, Ministère des affaires sociales (Autorité palestinienne) a commenté quelques-uns des principes régissant les politiques d'élimination de la pauvreté, depuis les notions traditionnelles de charité jusqu'au diverses formes d'intervention du secteur public en matière de redistribution. Il y avait pauvreté lorsque les besoins fondamentaux d'une personne n'étaient pas satisfaits. L'évaluation des besoins devait tenir compte des revenus et des dépenses et de nombreuses caractéristiques des ménages palestiniens. Les causes profondes de la pauvreté résidaient dans toute une gamme de traits culturels, démographiques, psychologiques, économiques et politiques de l'individu et de la société. La Palestine n'était pas un État souverain; les Palestiniens ne pouvaient pas exercer leurs droits inaliénables, ce qui entravait leur développement. Dans ses politiques d'élimination de la pauvreté, l'Autorité palestinienne s'était concentrée sur l'aide aux secteurs de la société les plus vulnérables, les prêts aux petites entreprises, particulièrement celles dirigées par des femmes, les indemnités pour frais d'éducation et d'autres programmes dans le domaine social, notamment la réinsertion sociale d'anciens prisonniers.

43. M. George Kossaifi a animé la deuxième partie de la table ronde. Les sujets de réflexion ont été les suivants : promouvoir une croissance étendue et équitable : besoins et possibilités (parcs industriels, tourisme, artisanat,

développement rural, etc.); et la satisfaction des besoins de mise en valeur des ressources humaines par la formation, mise au point de normes de travail appropriées.

44. M. Gil Feiler, Directeur général, Info-Prod Research (Middle-East), Ltd., Ramat-Gan (Israël) a déclaré que les Palestiniens souffraient d'un déclin économique à cause des politiques israéliennes et palestiniennes. Israël poursuivait sa politique de bouclage sur les territoires palestiniens. Le droit à l'investissement palestinien et les incitations faisaient défaut. Le futur bien-être de la Cisjordanie et de la bande de Gaza dépendait de la manière dont l'Autorité palestinienne gérerait les éléments de croissance économique étroitement liés : commerce, investissement et travail. Les possibilités d'investissement palestinien abondaient dans le secteur industriel, en particulier s'agissant de parcs industriels et autres coentreprises avec un associé israélien, du tourisme et de certaines ressources naturelles ainsi que du développement agricole et rural. Il a fait appel à Israël et à l'Autorité israélienne pour créer des coentreprises de ce genre, puisque même un projet à petite échelle pourrait avoir un effet multiplicateur positif au point de vue de l'établissement de la confiance et de l'attraction d'autres investissements étrangers.

45. Mme Muna Darwizeh, chercheuse au Département des affaires palestiniennes, Ministère des affaires étrangères de Jordanie, a décrit l'expérience croissante de la Jordanie en matière de développement humain durable, dans le cadre du projet relatif à l'établissement d'un rapport sur le développement humain national. La Jordanie a organisé un comité interministériel et plusieurs groupes de travail en vue de coordonner la préparation du rapport et de faciliter l'application des programmes d'élimination de la pauvreté, appelés réseau de sécurité sociale. Le plan de développement humain stratégique comportait trois caractéristiques. En premier lieu, le plan avait pour objectif d'atteindre les couches les plus pauvres de la société en fournissant par exemple de l'aide matérielle aux personnes les plus démunies, en améliorant l'infrastructure de leur environnement immédiat, en fournissant de l'eau potable non polluée et des conditions de vie locale hygiéniques et en lançant des opérations de formation professionnelle en cours d'emploi. En deuxième lieu, le plan devait pouvoir être exécuté moyennant un faible coût et en troisième lieu, la stratégie devait être facile à suivre, réaliste et durable.

46. M. Khondaker Muzammel Huq, Directeur général de la Grameen Bank (Dacca), a fait valoir qu'il était possible d'éliminer la pauvreté et de promouvoir le développement durable en investissant dans les pauvres, particulièrement les femmes. Compte tenu de sa longue expérience, M. Huq a déclaré que la pauvreté qui entravait l'exercice des droits de l'homme pouvait être atténuée par la création d'emplois indépendants, moyennant le financement de micro-entreprises. Créée, en 1983, la Grameen Bank prêtait 27 millions de dollars des États-Unis par mois au Bangladesh et, par l'intermédiaire de plus de 1 000 succursales, procurait des capitaux à deux millions d'emprunteurs dont 94 % de femmes. Elle avait aidé des initiatives locales dans plus de 60 pays sur tous les continents, visant à lancer des programmes de type Grameen de micro-crédits pour les pauvres, particulièrement les femmes. Il fallait entamer des débats nationaux

pour décider de la nature, du rôle et des objectifs des programmes d'élimination de la pauvreté. À cet effet, l'Autorité palestinienne pourrait étudier la possibilité de partenariats avec des institutions et des organisations civiles et la planification de l'assistance devrait s'effectuer en collaboration avec les bénéficiaires envisagés.

47. Mme Mira D. Rizeq, Welfare Association (Genève) a parlé du développement rural et de l'élimination de la pauvreté en mettant l'accent sur les femmes rurales, la formation professionnelle et le besoin de normes de travail respectueuses de la différence entre hommes et femmes. L'agriculture était considérée comme une importante source de revenus pour les populations rurales palestiniennes, les femmes en particulier : elle n'avait pas suffisamment bénéficié de l'assistance internationale actuellement en déclin. Les investissements en faveur d'activités rurales productives, en particulier l'agriculture en petite exploitation, engendraient le plus de revenus. Les programmes relatifs à la pauvreté devaient chercher à obtenir une plus grande participation des futurs bénéficiaires et faire un meilleur usage des nombreux avantages offerts par les organisations non gouvernementales. On avait grand besoin de plus d'informations sur la géographie et l'ampleur de la pauvreté parmi les Palestiniens, d'«une carte de la pauvreté» : cela devrait devenir une priorité d'une stratégie nationale globale visant l'allègement de la pauvreté.

48. Au cours des débats au titre de la table ronde II, les participants ont dit qu'en l'absence de souveraineté, d'autodétermination, d'intégrité territoriale et de démocratie, les efforts visant le développement humain durable et l'élimination de la pauvreté étaient voués à l'échec. Les Palestiniens se voyaient dépossédés de leurs terres et de leur souveraineté sur leurs ressources naturelles, l'eau en particulier. Ils devraient pouvoir réclamer un dédommagement pour les pertes encourues. Il fallait d'urgence que la communauté internationale fasse pression sur Israël pour appliquer les accords de paix, afin de créer des conditions nécessaires à la promotion du développement humain palestinien. L'absence continue de souveraineté ne devait pas déboucher sur la frustration. Toute action en faveur du peuple palestinien renforcerait leurs efforts pour parvenir à l'autodétermination. Quelques participants ont commenté les politiques des pays et organismes donateurs. À leur avis, quelques donateurs avaient décidé de s'occuper de certaines carences à court terme de l'économie palestinienne et d'offrir des remèdes palliatifs en fermant les yeux sur des problèmes centraux à plus long terme. Les donateurs avaient la responsabilité de soutenir les droits fondamentaux de l'homme, notamment droit à l'autodétermination. Dans le même temps, on a insisté sur la contribution positive faite par de nombreux gouvernements donateurs. En ce qui concerne une stratégie de développement humain et d'élimination de la pauvreté, on a relevé qu'il incombait à l'Autorité palestinienne d'élaborer des politiques. Les ONG avaient un rôle important à jouer dans ce domaine et devraient participer à la planification et au processus d'application. Les deux secteurs devraient coordonner leurs efforts. La contribution des ONG était très importante dans le domaine de l'élimination de la pauvreté, eu égard à leur longue expérience des projets de développement communautaire, des coopératives et des programmes orientés vers les défavorisés.

Table ronde III. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et la pleine participation des femmes à la société

49. M. Patrick Kane a été l'animateur de cette table ronde, qui traitait des sujets suivants : le Programme d'action de Beijing et ses incidences sur les Palestiniennes, nécessité de recueillir des données sexospécifiques; évaluation des lois et politiques actuelles afin de déterminer s'il existe une discrimination selon le sexe; démarginalisation des femmes grâce à l'éducation et à la formation, mesures visant à encourager les femmes entrepreneurs : micro-crédits et autres initiatives en faveur des petites entreprises.

50. Mme Maria Holt, chercheuse au British Council (Londres) a porté sa réflexion sur ce que les femmes palestiniennes sont en droit d'attendre dans un futur État palestinien en faisant valoir que, jusqu'à présent, la transition d'un mouvement de femmes, ponctuel, non gouvernemental en une participation formelle dans un gouvernement embryonnaire ne s'était pas déroulée de manière satisfaisante. Les femmes palestiniennes cherchaient une plus grande participation dans tous les domaines de leur société. Bien qu'il ne soit pas contraignant, le Programme d'action adopté par la Conférence des femmes tenue à Beijing en 1995 avait fourni une norme internationale en fonction de laquelle le progrès en faveur des femmes pouvait être mesuré s'agissant de la pauvreté, de l'accès à l'éducation et aux services de soins de santé, de la violence au foyer, de l'inégalité entre les hommes et les femmes dans le pouvoir économique et politique et de la protection des droits reproductifs de la femme. Le vide juridique concernant les droits des femmes palestiniennes ne sera probablement pas comblé avant la création d'un État palestinien.

51. Mme Fathiyyeh Nasru, professeur associé et Présidente du Programme universitaire pour l'évaluation et le développement (PUED) à l'Université d'Al Qods (Jérusalem), a signalé les difficultés auxquelles se heurtait le système éducatif palestinien pour surmonter les effets de l'occupation. Elle a présenté des chiffres pour 1995/1996 sur l'inscription des élèves et l'emploi des enseignants dans les écoles palestiniennes, qui montraient une augmentation de la participation féminine. Le pourcentage de femmes titulaires d'un doctorat était encore modeste (6,6 %) dans les université palestiniennes. L'indépendance des femmes par l'éducation et la formation constituait un problème central dans la promotion du développement humain. La philosophie éducative palestinienne passait pour être égalitaire, axée vers la communauté et orientée vers l'épanouissement de l'étudiant. Supprimer la dichotomie entre les deux sexes dès l'enseignement maternel serait une manière efficace de promouvoir l'égalité. Évoquant un descriptif de projet spécifique, l'intervenante a émis l'opinion qu'un enseignement maternel joint à des programmes de prise de conscience communautaire, pourrait renforcer le rôle de l'éducation en accélérant le développement de la société palestinienne.

52. M. Nader Izzat Sa'id, consultant (Ramallah), a déclaré que les femmes palestiniennes ont joué un rôle important dans la lutte nationale et dans le combat contre le déclin économique découlant de l'occupation israélienne. Les femmes prenaient part au processus de reconstruction. Elles constituaient 15 % de la main-d'oeuvre officielle, essentiellement dans le secteur des services et

représentaient plus de 50 % de la main-d'oeuvre informelle, spécialement dans l'agriculture où leur travail continuait d'être sous-évalué. Si les droits politiques des femmes palestiniennes étaient de plus en plus reconnus, leurs droits économiques l'étaient moins, et leurs droits sociaux et personnels moins encore. Il était important maintenant d'investir dans les capacités des femmes et de les inclure pleinement dans le développement de la société palestinienne. L'orateur a fait plusieurs suggestions sur les moyens d'insérer les Palestiniennes dans le processus de développement, tels par exemple, des politiques sexospécifiques; un système de quotas favorisant la participation égale des femmes dans la prise de décisions notamment aux niveaux les plus élevés, une rémunération convenable au travail des femmes et le respect des principes consacrés dans les instruments et conventions internationaux tels la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination contre les femmes.

53. Mme Zahira Kamal, Directrice générale, Direction de la planification et du développement sexospécifique (MDPCI) a déclaré que le succès du développement exigeait la formulation de politiques assurant l'accès des femmes aux ressources économiques, à tous les niveaux de prise de décisions, à la formation, à la technologie et à la science, aux médias et aux marchés afin de garantir leur promotion et leur autonomie. Récemment encore, la formation des femmes en vue de leur contribution effective au développement était ignorée. Il y a eu des progrès dans certains domaines, tels celui du droit, notamment le droit électoral, la participation aux élections et le travail du secteur public, la formation en vue de l'aptitude au commandement, les droits de la personne et les groupes de plaidoyer. Un comité avait été constitué au sein de l'Autorité palestinienne en vue de coordonner les activités des départements des femmes des différents ministères. L'orateur a fait plusieurs propositions pour la promotion du développement humain durable fondé sur la participation égale des femmes et des hommes palestiniens. Elles comprenaient le recyclage professionnel en techniques d'organisation, la formation à l'élaboration et à l'évaluation des programmes ainsi que l'investissement destiné aux pauvres et aux femmes rurales.

54. Mme Nahia Qourah, représentante du Comité technique pour les questions relatives aux femmes fondé en 1992 en vue de préparer les négociations entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël, a situé le travail du Comité dans le contexte des longues années de lutte des femmes palestiniennes pour la libération nationale. Le Comité représentait une coalition de femmes revendiquant l'égalité dans la société palestinienne et l'abolition de toutes les formes de discrimination contre les femmes, pour se préparer à édifier une société civile démocratique caractérisée par la justice sociale. La place croissante faite aux questions féminines a conduit à des améliorations concrètes dans la situation des femmes palestiniennes. Ainsi, les passeports pouvaient être obtenus sans autorisation écrite des soi-disant tuteurs, les veuves pouvaient obtenir des passeports pour leurs enfants sans la permission d'un frère et d'un père et les leçons de conduite pouvaient se prendre sans protection masculine. En outre, les élèves mariées ne pouvaient plus être renvoyées de l'école; les programmes scolaires tenaient davantage compte de la différence entre hommes et femmes; le pourcentage des femmes dans les postes de

responsabilité du secteur public augmentait, et le projet de la constitution palestinienne soulignait le principe de l'égalité des hommes et des femmes.

55. Au cours des débats, tous les orateurs ont souligné l'importance de la promotion de l'égalité des sexes sur le territoire palestinien. Un certain nombre d'entre eux ont décrit des projets concrets à cet égard. L'occupation israélienne avec son cortège de conséquences, notamment la violence des soldats israéliens à l'égard des femmes palestiniennes, a été considérée comme l'obstacle principal à l'application des projets entrepris dans ce domaine. Dans le même temps, on a affirmé que la pleine participation des femmes était une question délicate au sein de la société palestinienne et qu'il faudrait du temps et des efforts soutenus pour les préparer à évoluer sur les plans culturel, politique et philosophique. Il était urgent de former des dirigeantes que l'on puisse ensuite nommer à des postes de responsabilité dans des institutions palestiniennes. Il fallait un effort spécial pour transformer les petites filles en futurs membres à part entière de la société. On a pris acte de l'importance de la famille palestinienne pour ce qui est de changer la manière dont la société perçoit le rôle des hommes et des femmes dans un contexte musulman et arabe. De nouvelles méthodes d'éducation et d'instruction des enfants étaient nécessaires. Les programmes devraient non seulement se concentrer sur les femmes, mais aussi s'adresser aux hommes pour les convaincre des avantages concrets qui découleraient du partage avec les femmes d'un rôle égal dans le développement humain.

IV. SÉANCE DE CLÔTURE

56. Lors de la séance de clôture, les représentants de la Jordanie et de la Palestine et M. Ibra Deguène Ka, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ont fait des déclarations.

57. Dans sa déclaration, M. Maher Nashashibi, Ambassadeur et Directeur du Département des organisations internationales et régionales au Ministère des affaires étrangères de la Jordanie, a dit que la réunion reflétait la volonté générale de la communauté internationale d'aider le peuple palestinien. Il a souligné que l'occupation israélienne du territoire palestinien avait été identifiée comme le principal obstacle au développement et a demandé à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour relancer le processus de paix. Il a assuré le peuple palestinien de l'appui constant et indéfectible de la Jordanie dans sa lutte pour l'autodétermination.

58. M. Maher al-Masri, Ministre de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne, a dit que toutes les initiatives prises et les idées exprimées au cours des délibérations du Séminaire aideraient tous ceux qui sont engagés dans les projets visant à assister le peuple palestinien à établir des priorités pour l'avenir. Il a ajouté que la période que traverse le peuple palestinien différait grâce à la constitution d'une nouvelle économie aux niveaux international et régional, particulièrement au Moyen-Orient et en Méditerranée avec des liens plus étroits avec l'Europe. Il restait à l'Autorité palestinienne une tâche principale, celle d'en finir avec la division du territoire palestinien qui rendait impossible la libre circulation des biens et une vraie

communication. La Palestine avait besoin d'une infrastructure adéquate assortie d'un port et d'un aéroport. La crise politique actuelle concernait tous les domaines d'activité de l'Autorité palestinienne. Le Comité devait continuer d'aider le peuple palestinien à établir ses propres institutions efficaces.

59. Dans ses observations de clôture, M. Ibra Deguène Ka, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a dit que le Comité avait toujours attaché une importance aux divers aspects du développement socio-économique et de l'amélioration des conditions de vie du peuple palestinien. Depuis les débuts, et particulièrement au cours des quatre dernières années, la reconstruction économique palestinienne était devenue un facteur clé qui affectait le rythme et le progrès du processus de paix de Madrid. C'est durant cette période que le Comité avait décidé de consacrer une partie de ses programmes annuels de travail aux problèmes socio-économiques de la phase transitoire. Motivé par le désir de mobiliser les ressources du développement en faveur de la nouvelle nation palestinienne, le Comité a décidé une fois de plus de convoquer un séminaire sur l'assistance au peuple palestinien en 1997, mettant l'accent sur le développement humain durable. Les délibérations ont montré un soutien unanime à l'approche du développement humain durable et de nombreuses propositions ont été faites sur son mode d'application au territoire palestinien. Les participants ont exprimé une grande inquiétude quant à l'avenir du processus de paix eu égard aux politiques et actions de la puissance occupante et à la grave détérioration des conditions de vie palestiniennes. Il a été souligné que l'occupation étrangère devait se terminer pour qu'un véritable développement humain puisse avoir lieu.
